MANDAT DE DELEGATION DE L'EXPLOITANT AU TPC POUR LA CERTIFICATION DE SITES D'INJECTION OU DE STOCKAGE

Par la signature de ce mandat,

Le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes, Etablissement Public de Santé, dont le siège social est situé au 2 rue Henri le Guilloux 35000 Rennes, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 26350007600017, représentée par Madame Virginie VALENTIN, agissant en qualité de Directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rennes dûment habilité aux fins des présentes ci-après dénommée le « **Mandant** »,

Donne mandat à

FLEXCITY, société par actions simplifiées,au capital de 9 554 670 euros, dont le siège social est situé à 21 rue de la Boétie 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 844 767 194 000 47, représentée par Mzah Mourad agissant en qualité de Country Manager France, dûment habilité aux fins des présentes ci-après dénommée le « **Mandataire** »

Pour réaliser au nom et pour le compte du mandant, les démarches suivantes :

- Demander la certification des sites d'injection ou de Stockage dont le mandant est titulaire du contrat relatif à l'accès au réseau ou de la convention relative au raccordement auprès du Gestionnaire de Réseau.

- Définir, suivre et faire évoluer les paramètres des entités de certification contenant le/le(s) sites listés ci-dessous pour lesquels il est mandaté conformément aux Règles de Marché de RTE du Mécanisme de Capacité.

- Contractualiser les engagements de disponibilité avec RTE via les enchères ou le marché secondaire pour les sites listés ci-dessous.

- Percevoir la rémunération de la part de RTE et régler les éventuels écarts attribués aux EDC contenant les sites listés ci-dessous selon les modalités prévues dans Chapitre 8 – Mécanisme de Capacité des Règles de Marché.

Désignation des sites :

Nom du site	**Adresse**	**Pour les sites raccordés au RPD* :** Numéro de ~~PRM ou PDL ou~~ CARD ~~**Pour les sites raccordés au RPT :** Numéro de CART ou Numéro de contrat de service de décompte~~	**Date de rattachement** (si postérieure à la date de signature du mandat)
CHU PONTCHAILLOU	2 rue Henri Le Guilloux, 35033 Rennes	50023444273970	
CHU RENNES SUD	Boulevard de Bulgarie, 35003 Rennes	30001441205960	

Le Mandant déclare sur l'honneur que les sites désignés ci-dessus relèvent des catégories concernées par la présomption de respect des plafonds d'émission de gaz à effet de serre prévue à l'article D-335-24-1 du Code de l'Energie. A défaut, le Mandataire s'engage à justifier du respect de la limite spécifique et de la limite d'émissions annuelles. Cette justification devra être adressée à RTE, selon les modalités prévues dans le Chapitre 8 des Règles.

Désignation des personnes habilitées à réaliser les démarches listées ci-dessus :

NOM / Prénom	Téléphone	E-Mail
Mzah Mourad	06 11 19 31 27	mourad.mzah@veolia.com

Le présent mandat est donné pour le ou les seuls sites ci-dessus mentionnés. Il prend effet à la date de sa signature et est valable jusqu'à sa date de fin, mentionnée ci-dessous, ou jusqu'à sa dénonciation par une des deux parties. Celle-ci peut intervenir à tout moment avant la date de fin du mandat. Elle doit être notifiée par courrier au gestionnaire de réseau avec accusé de réception, avec prise d'effet quinze jours après la date de réception de la demande.

Dans le cas où le Mandant a signé pour le ou les seuls sites ci-dessus mentionnés un autre MANDAT DE DELEGATION DE L'EXPLOITANT AU TPC POUR LA CERTIFICATION DE SITES D'INJECTION OU DE STOCKAGE avec une personne morale distincte du Mandataire à une date plus récente que la date de signature de ce présent mandat, ce présent mandat est considéré comme caduque et n'est plus valable à partir de la date de signature de cet autre mandat.

Le Mandataire ne peut pas être tenu pour responsable des délais des réponses faites par les gestionnaires de réseau ou l'un de ses prestataires, ni des délais de réalisation des démarches engagées. De même, le Mandataire ne peut pas être tenu pour responsable des délais de réponse faite par le Mandant ou l'un de ses prestataires.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des Parties, qui reconnaît en avoir reçu communication.

Le présent Mandat entre en vigueur et prend effet à la date la plus récente entre la date de publication des Règles du Mécanisme de Capacité au Journal Officiel et la date de signature. Il prend fin au 31/12/2028.

Le 14/04/2026, à RENNES

Le Mandant	Le Mandataire
Le Directeur du Patrimoine et de la Sécurité CHU Rennes Laurent DUMEIGE	Mourad Mzah Country Manager France Signed by: 4F993A07F3FA47B...